

2: Aménagements de la nouvelle cité commerciale:

Voie République

a) Préparation du sol. La partie nord de la "rue verte" a été affectée à

Appareil à l'Asph. (imp. 10) La Commune par arrêté du 22 juin 1949.

49056

Mo. Le Moine a demandé :

- au Mo. P. N., de nivelier la sol (environ 7.500 m²)

- à Mo. L'Ingénieur E. F. L., de préparer un devis pour enguèvement et compensation d'une partie de cette surface, (environ 3.500 m²)
Montant de la dépense : 700.000 francs environ.

Pour obtenir une meilleure exécution du travail et, probablement une meilleure prise, il a été décidé de confier la totalité des travaux à une seule entreprise qui passerait marchés, d'une part avec le M.T.D. (niveaulement) et d'autre part avec la ville (enguèvement et compensation)

Le Conseil

- accepte cette façon de procéder.
- dit que l'entreprise sera choisie suivant les résultats d'un appel d'offres qui aura lieu dans un délai d'une semaine.
- décide de mandater la dépense sur un crédit spécial à ouvrir dans le budget additionnel 1949.

b) Construction des W.C. publics Tout entretien sera confié à Mo. L'avoit qui